

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2015, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Madame Sophie Bourassa, conseillère d'Otterburn Park
Monsieur Patrick Girouard, conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Réal Picotte, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Daniel Tétraut, conseiller, substitut de Saint-Jean-Baptiste

Étaient absents :

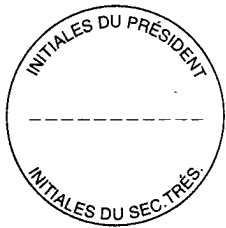
Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller, 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2015
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2016
7. Triennal 2016-2018
8. Prix de l'eau pour l'année 2016
9. Projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration du lot 2 - directive de changement numéro 8
10. Regroupement d'achats de produits chimiques de l'UMQ
11. Regroupement d'achats de produits chimiques de la Montérégie
12. Consommation d'eau pour le mois d'août 2015
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 58 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

15-09-055

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point 13.1 (amendement de la résolution numéro 15-06-043).

ADOPTÉE

15-09-056

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2015

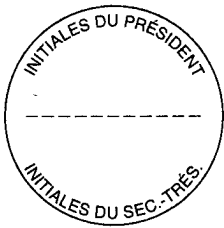
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Joncas
APPUYÉ PAR Madame Sophie Bourassa

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2015 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 15-109 14-08-15 Lettre de MADAME NATHALIE O'CONNOR, administrative de ventes, FIBERGRATE, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Aluforme ltée dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-110 18-08-15 Lettre de la Direction générale du financement des organismes publics et de la documentation financière, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, nous informant que la Régie aura un refinancement de 6 032 000 \$ à réaliser relatif à un emprunt échéant le 25 janvier 2016.
- 15-111 18-08-15 Lettre de la Direction générale du financement des organismes publics et de la documentation financière, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, nous informant que la Régie aura un refinancement de 2 053 000 \$ à réaliser relatif à un emprunt échéant le 1^{er} février 2016.
- 15-112 20-08-15 Lettre de MADAME COLOMBE MORIN, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2015-08-166 concernant la possibilité d'ajouter 13 bornes-fontaines dans le secteur du Domaine Huron.
- 15-113 20-08-15 Lettre de MONSIEUR MICHEL POIRIER, greffier adjoint, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2015-278 demandant à la Régie d'exercer un contrôle serré de ses dépenses de façon à limiter la hausse des quotes-parts et de se doter d'un plan d'action sur cinq ans.
- 15-114 28-08-15 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2015-08-161 nous avisant que la Municipalité de Sainte-Madeleine s'abstiendra d'adopter un budget dont la hausse de la quote-part excédera l'IPC et nous demandant de se doter d'un plan d'action sur cinq ans et de procéder à l'adoption de politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- 15-115 31-08-15 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE BEAUPRÉ, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par la Régie le 7 juillet 2015.
- 15-116 03-09-15 Lettre de MADAME LIETTE CHABOT, officier de crédit, LUMEN, amendant les dénonciations de contrat des 28 janvier, 1^{er} et 7 mai dernier concernant un contrat de sous-traitance avec Dufault électrique inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).

15-09-057

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 15-09, du chèque numéro 17985 au chèque numéro 18028 et du bordereau numéro EDI13409 au bordereau numéro EDI13488 pour un montant total de 3 125 130,61 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

15-09-058

POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 051 107 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 715 093 \$, pour des dépenses totales de 4 766 200 \$ et une consommation totale estimée de 11 993 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

15-09-059

POINT 7. TRIENNAL 2016-2018

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2016-2018 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2016-2018 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2016 de 900 000 \$, et de zéro dollar pour 2017 et 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

15-09-060

POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en août 2003 et approuvée à l'époque par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente substituant le décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 juillet 1986, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,589 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2015 par la résolution numéro 14-09-060;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,589 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2016.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

15-09-061

POINT 9. PROJET D'AUGMENTATION DES RÉSERVES D'EAU POTABLE ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DU LOT 2 - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 8

ATTENDU QUE le rapport de Robert Ducharme (Les Services EXP inc.) concernant la directive de changement numéro 8 a été soumis aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise la directive de changement numéro 8 au montant 47 205,72 \$ taxes en sus;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif à la directive de changement numéro 8.

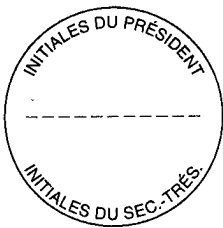
ADOPTÉE

POINT 10. REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES DE L'UMQ

15-09-062

10.1 APPEL D'OFFRES CHI-2016 - MANDAT DE TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*hypochlorite de sodium 12 %* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Picotte

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU

QUE la Régie confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour trois (3) ans, soit les années 2016 à 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Régie devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Régie confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques dont l'*hypochlorite de sodium 12 %* nécessaires aux activités de la Régie pour les années 2016 à 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ, chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

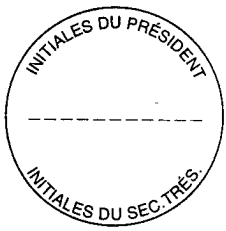
15-09-063

10.2 APPEL D'OFFRES CHI-20162018 - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *sulfate d'aluminium (alun)* et l'*hydroxyde de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Picotte

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le *sulfate d'aluminium (alun)* et l'*hydroxyde de sodium* nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Régie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

15-09-064

POINT 11. GROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal renferment des dispositions permettant la création de regroupements d'achats, incluant les municipalités et les organismes sans but lucratif, tels que les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire participer à des achats regroupés pour ses produits chimiques servant au traitement de l'eau;

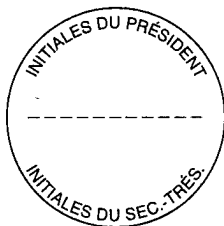
ATTENDU QU'une municipalité ou un organisme doit être mandaté pour procéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde

APPUYÉ PAR Madame Magalie Joncas

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu confie à la ville de Cowansville le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

contrats concernant l'achat de produits chimiques, servant au traitement de l'eau, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2016.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat ferme d'un (1) an;

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant aux présentes;

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désigne, à titre de représentant, monsieur Jacques Drouin, directeur général, afin de participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par les présentes, selon la procédure habituelle de la Régie.

ADOPTÉE

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2015

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois d'août 2015 sont joints au présent point ainsi que les correctifs de consommation d'eau de la ville d'Otterburn Park de février à juillet 2015.

POINT 13. DIVERS

15-09-065

13.1 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-06-043

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil amende la résolution numéro 15-06-043 en remplaçant l'avant-dernier paragraphe par le paragraphe suivant : « **QUE** ce conseil approuve la directive de changement n° 5 dans le cadre des "Travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration - lot 2", d'une somme de 511 863,80 \$ taxes en sus; ».

ADOPTÉE

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

15-09-066

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde

APPUYÉ PAR Monsieur Claude Lebeuf

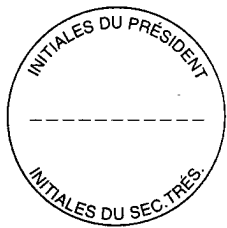
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 23 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier
présidente



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

